

13 AGENTS RECENSEURS (H/F)

Dans le cadre du recensement annuel de la population, la Mairie de Genay recherche 13 Agents Recenseurs pour la période du 6 janvier 2025 au 20 février 2025.

TEMPS DE TRAVAIL

- Type de contrat : CDD 2 mois sur la période du 6 janvier 2025 au 20 février 2025
- Temps de travail libre mais disponibilité quotidienne y compris le samedi
- Large amplitude dans les horaires (3 à 4 heures chaque jour)
- Pas de congé pendant toute la durée de la collecte.

MISSIONS

- Se former aux concepts et aux règles du recensement
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par son coordonnateur
- Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet
- Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés,
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis
- Rencontrer le coordonnateur communal régulièrement (préconisation Insee : au moins une fois par semaine)
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents

PROFIL RECHERCHÉ

La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités :

- **Disponibilité** : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants à recenser dans son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre dans toutes les adresses d'habitation à recenser dans son secteur à différentes heures de la journée, du lundi au samedi. Une partie de la population est accessible en soirée, mais de nombreuses personnes sont aussi joignables en journée (retraités, personnes en horaires décalés,

- **Compétences relationnelles** : l'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre et argumenter, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires, répondre à leurs questions. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.

Une bonne connaissance de la commune est un plus, pour faciliter à la fois le repérage des adresses et le contact avec les habitants.

- **Moralité, neutralité et discrétion** : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il doit être d'une parfaite moralité. Il doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à



Ville de Genay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

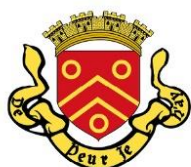
collecter, mais aussi de toutes les autres informations qui pourraient lui être communiquées lors des échanges avec les habitants.

Ordre et méthode sont des qualités requises pour la bonne exécution des opérations à effectuer.

- **Ténacité** : l'agent recenseur effectue le nombre de visites nécessaire pour trouver à leur domicile les personnes qu'il doit recenser. Pour des personnes peu présentes chez elles, l'agent recenseur devra se déplacer plusieurs fois, sur des jours de la semaine et à des horaires différents, afin de maximiser les chances de les rencontrer.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Lettre de motivation et CV à l'attention de Madame le Maire, à déposer en Mairie, ou à envoyer par mail à ressourceshumaines@villedegenay.com ou par courrier postal : Ville de Genay – Pôle RH, Rue de la Mairie – BP 71, 69726 Genay Cedex



Ville de Genay

Mairie de Genay

BP 71
69 726 Genay cedex

contact@villedegenay.com
04 72 08 78 88

Ouverture

Lundi / Jeudi / Vendredi
8h30-12h et 13h30-17h
Mardi 8h30-12h et 13h30-19h
Mercredi 8h30-12h
Samedi 9h-11h30

villedegenay.com